

TopBau Salaires Adaptation pour la CN 2023

L'assemblée des délégués de la SSE a ratifié le 13.01.2023 l'accord du 29.11.2022 conclu avec les syndicats Unia et Syna. Cet accord entre en vigueur immédiatement, cela signifie quelques adaptations pour les salaires 2023 pour toutes les entreprises concernées par la convention nationale (CN), et ce dès le mois de janvier 2023.

Les domaines concernés sont les suivants :

- Parifonds Bau
- Congé paternité
- Indemnité kilométrique

Parifonds Bau

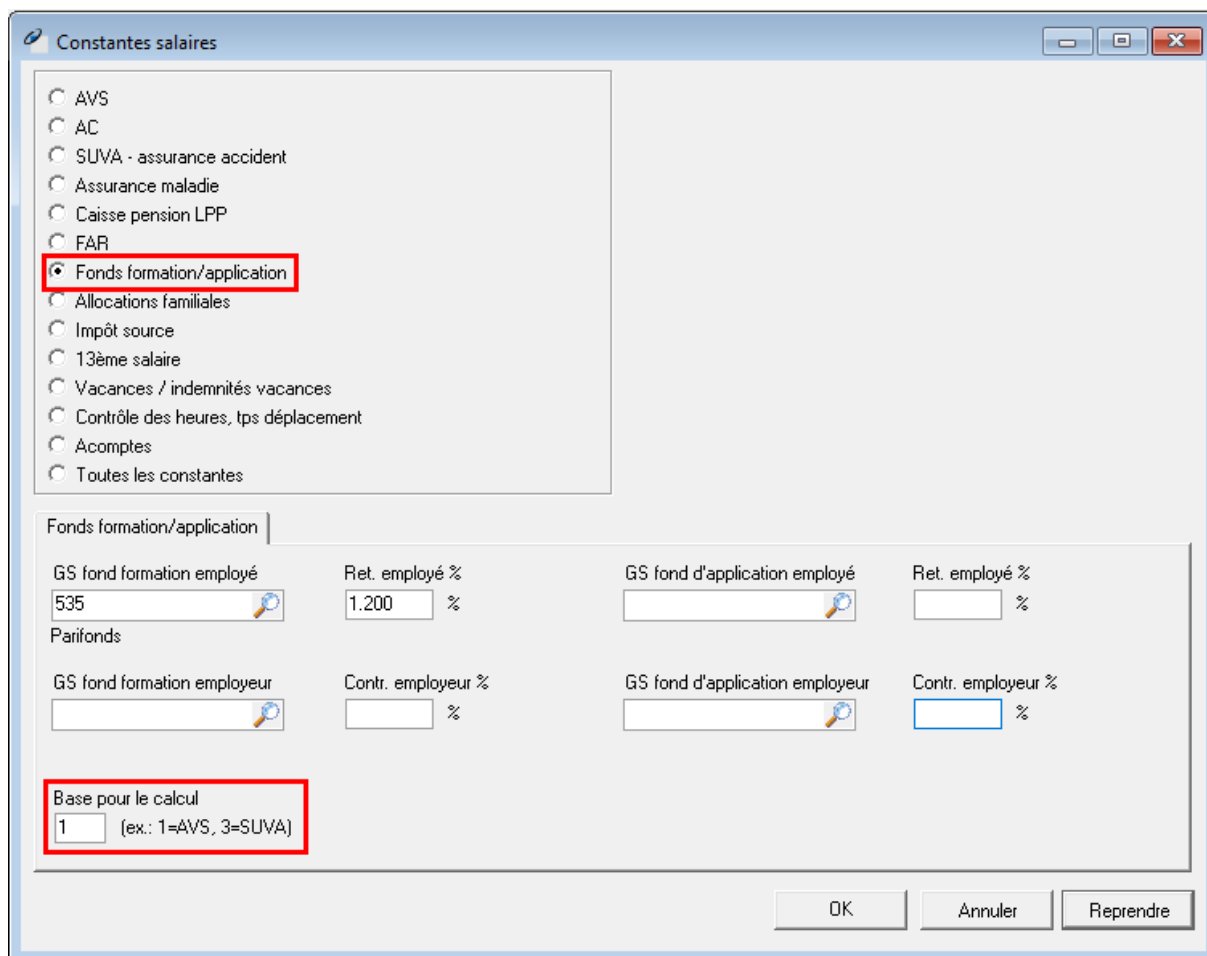
Désormais le salaire soumis à l'AVS est déterminant pour la cotisation Parifonds, et ce jusqu'au maximum LAA.

Vérifier au préalable si vous avez d'autres déductions Parifonds liées à d'autres CCT de la branche (construction bois, etc.) qui sont utilisées avec la base LAA. Si Oui, il faut les identifier et les analyser afin d'apporter les bonnes modifications.

Ces modifications doivent être effectuées après la clôture des salaires de l'année 2022 et avant de faire les salaires du mois de janvier 2023 !

Modifications à effectuer :

Dans le module Salaires sous *Constantes / Constantes Salaires*, adapter la constante « Fond formation / application » ainsi :



Constantes salaires

- AVS
- AC
- SUVA - assurance accident
- Assurance maladie
- Caisse pension LPP
- FAR
- Fonds formation/application
- Allocations familiales
- Impôt source
- 13ème salaire
- Vacances / indemnités vacances
- Contrôle des heures, tps déplacement
- Acomptes
- Toutes les constantes

Fonds formation/application

GS fond formation employé	Ret. employé %	GS fond d'application employé	Ret. employé %
535	1.200 %		%

Parifonds

GS fond formation employeur	Contr. employeur %	GS fond d'application employeur	Contr. employeur %
	%		%

Base pour le calcul

1 (ex.: 1=AVS, 3=SUVA)

OK Annuler Reprendre

Les collaborateurs concernés par la CN sont les employés jusqu'au titre de contremaitre. Dès lors il est peu probable que le plafond LAA soit atteint. Toutefois un contrôle devra être fait en décembre afin de vérifier ceci et le cas échéant saisir une correction manuelle.

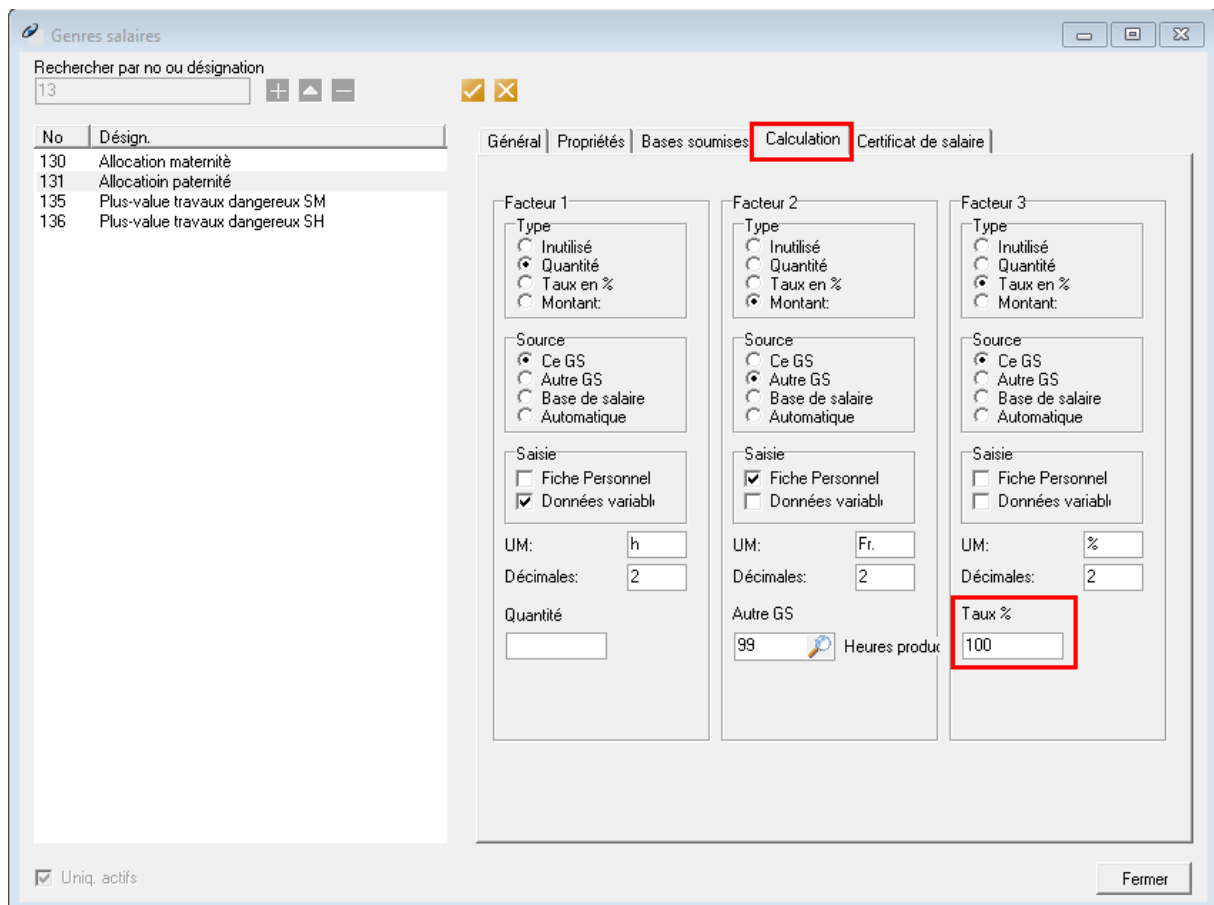
La nouvelle génération de TopBau nommée A3 inclus tous ces paramètres, c'est pourquoi nous vous conseillons de prendre contact pour planifier une migration sur A3.

Congé paternité

Le congé paternité de 10 jours est entièrement financé par un salaire de 100% sans perte de salaire. L'indemnité APG reste à 80% du salaire.

Adaptation/création du GS « Congé paternité » :

Dans le module Salaires sous *Données de Base / Genre salaire*, adapter le GS « Congé paternité » comme ci-dessous :



The screenshot shows the 'Genres salaires' application window. The 'Calcul' tab is selected and highlighted with a red box. The configuration is for 'Facteur 3' (Congé paternité). The 'Type' is 'Taux en %', 'Source' is 'Ce GS', and 'Saisie' is 'Fiche Personnel'. The 'UM' is set to '%', 'Décimales' to '2', and 'Taux %' is set to '100'. The 'Autre GS' field is set to '99'.

No	Désign.
130	Allocation maternité
131	Allocation paternité
135	Plus-value travaux dangereux SM
136	Plus-value travaux dangereux SH

Si ce GS n'existe pas, veuillez le créer en copiant le GS « Indemnité maternité » puis en le modifiant comme ci-dessus.

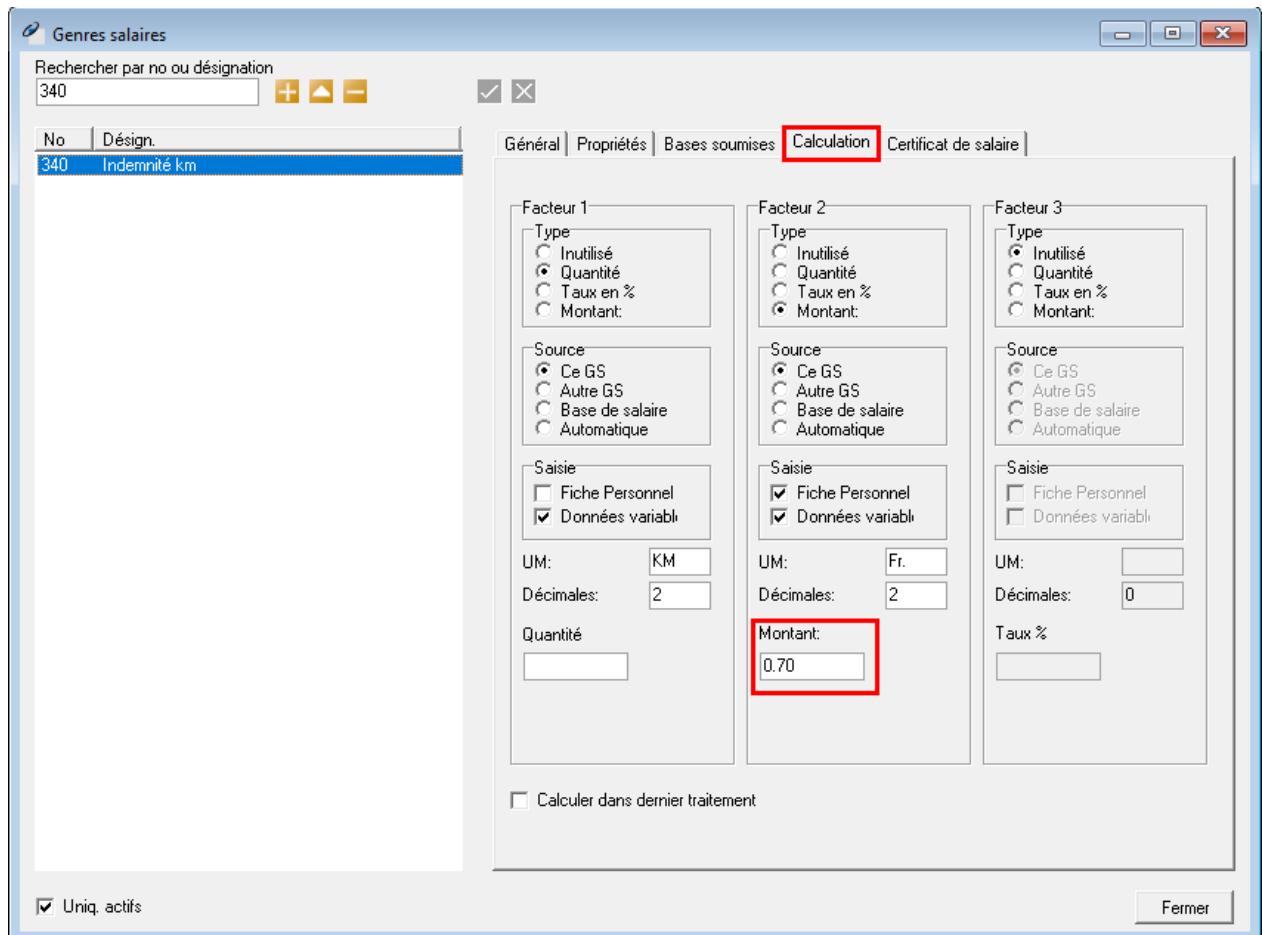
Indemnité kilométrique

L'indemnité kilométrique pour les véhicules privés passe à 0.70 CHF.

Il faut donc adapter tous les genres de salaires qui sont utilisés pour des indemnités kilométriques.

Adaptation du GS « Indemnité kilométrique »

Dans le module Salaires sous *Données de Base / Genre salaire*, adapter tous les genres de salaire de type indemnité kilométrique ainsi :



The screenshot shows the 'Genres salaires' application window. The search bar contains '340' and the list below shows '340 Indemnité km'. The 'Calcul' tab is selected and highlighted with a red box. It contains three factor configuration panels (Facteur 1, 2, and 3). In the 'Facteur 2' panel, the 'Type' is set to 'Montant' and the 'Montant' value is '0.70', both highlighted with red boxes. Other settings include 'Source' as 'Ce GS', 'Saisie' as 'Fiche Personnel' and 'Données variable', and 'UM' as 'Fr.'.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour toute question complémentaire.

Votre Team ARC Logiciels